

Paul Bouchet : un conseiller d'État

Le Centre de recherches et de diffusion juridique du Conseil d'État a bien voulu faire une recherche dans ses archives pour retracer ce que fut l'activité de Paul Bouchet comme Conseiller d'Etat.

Nommé au tour extérieur, cet avocat brillant et expérimenté a dû apprendre un nouveau métier. Il a suivi à l'intérieur de l'institution le parcours classique d'un membre du Conseil. Ce faisant, d'avocat il est devenu juge, de porte-parole de la société civile, il a aidé à la prise des décisions des autorités publiques...

Il a assumé l'essentiel de ces responsabilités comme rapporteur au contentieux. Mais il eut aussi à prendre part à la fonction consultative, préparant et votant les avis donnés sur les projets présentés par les administrations et discutés avec celles-ci.

On peut ainsi savoir que dans la fonction contentieuse, il a été le rapporteur de plus d'une vingtaine d'affaires, sur des sujets extrêmement divers relatifs à des litiges entre particuliers et pouvoirs publics : interprétation et application des lois et règlements, ou encore des textes communautaires, affaires de marchés publics, d'urbanisme, de débits de boisson, mise en cause de la responsabilité de l'État, dommages de travaux publics. Cette activité est très représentative du travail journalier du Conseil d'État.

La fonction de rapporteur qui est essentielle ne laisse pas de traces matérielles dans les archives. Ainsi, alors qu'avant d'être votée comme décision, chaque affaire rapportée franchit plusieurs étapes de vérification et d'approbation par les pairs, le rapporteur ne laisse pas sa note au dossier. Le public ne connaît l'affaire que par le texte de la décision rendue, elle-même éclairée en séance publique par les conclusions du rapporteur public. Mais on sait, par cette liste, que Paul Bouchet s'est pleinement investi dans un travail qui a dû lui demander un esprit ouvert au droit public et beaucoup de détermination .

À titre de simple illustration, l'une de ces affaires publiée sous le nom *d'Association nationale des assistants de service social* l'a conduit à qualifier les contours de la fonction de travailleur social et le sens des obligations de secret professionnel qui s'imposent à cette profession, sujet sensible s'il en est.

On retrouve aussi Paul Bouchet dans le parcours classique d'une carrière au Conseil d'Etat siégeant à la Section de l'intérieur. Par exemple il est en janvier 1992, l'auteur d'une note qui au nom de la Section, refuse d'approuver une liaison routière dans l'agglomération dijonnaise, parce que l'étude d'impact exigée présentait de telles lacunes que l'appréciation de l'insertion du projet dans l'environnement était impossible

Paul Bouchet a donc dans cette institution de l'État pleinement rempli le rôle qui était le sien, même si cette activité n'attirait pas la même lumière que sa voix d'avocat et de militant des droits de l'homme, qui l'avait fait connaître. Nous qui avons exercé ces métiers du Conseil, sommes honorés qu'il ait voulu passer ces années avec nous.

Nicole QUESTIAUX